

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 29 avril 2021

Réunion du conseil municipal du 29 avril 2021

Présents : M. SAINTON Michel, M. VILLAIN Philippe, Mme POTAUFEUX Marylène, M. DALLEMAGNE Bruno, M. LACAILLE Gérard, Mme LEBRUN-HUTINEL Françoise, M BOUTRELLE Thierry, Mme GIANNINI Evelyne, Mme ANDRE JEAN Céline, Mme DESCHAMPS Sophie, M. TRAMUT Adrien, Mr GALLOIS Olivier, Mme PICOT Florence

Absent excusé : Mr BASSUT Laurent, Mme SOUVERAIN Elisabeth, Mr TRAMUT Adrien

Mme DESCHAMPS Sophie a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 25 mars 2021
- Acquisition d'une parcelle avenue de la Gare
- Tirage au sort des jurés à la cour d'assise
- Désignation de l'entreprise retenue concernant le lotissement des menuisiers
- Décision modificative n°1 du budget de la commune
- Demande de subvention pour l'installation d'agrès sportifs
- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal que les points suivants seront ajoutés à l'ordre du jour :

- Approbation du capital social de la société Xdemat
- Acceptation de l'affectation d'équipements par le SDIS
- Expérimentation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022
- Décision modificative n°02 du budget de la commune

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mars dernier a été transmis par voie dématérialisée lors de leur convocation au présent conseil. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 avril 2021.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AVENUE DE LA GARE

Mr le Maire expose que dans le cadre de la réfection de l'avenue de la gare, il est nécessaire d'implanter un puisard. De nombreux réseaux passant déjà sous le trottoir, Mr le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de 7x7m sur un terrain situé au niveau du 23 avenue de la Gare. Le conseil autorise le maire à procéder à l'acquisition cette parcelle et autorise le maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre document pouvant se rapporter à ce dossier.

TIRAGE AU SORT DES JURES

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort d'après la liste électorale communale de 3 jurés qui seront proposés pour le jury à la Cour d'Assises de l'Aube.